



COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 16/2018

Portant interdiction temporaire de stationner
« Place Nicolas DUPONT »
à KERLING-LES-SIERCK

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la cérémonie de commémoration du 100^{ème} anniversaire de l'armistice qui aura lieu le Dimanche 11 novembre 2018 à Kerling-Lès-Sierck;

CONSIDERANT qu'à cette occasion il ne sera plus possible stationner sur la place communale « Nicolas DUPONT » et qu'il y a lieu de faire tout ce qu'il est possible pour préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers ;

ARRETE

Article 1 - Le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, seront rigoureusement interdits sur la « Place Nicolas DUPONT » de Kerling-Lès-Sierck **le dimanche 11 novembre 2018 de 6 h 00 à 13 h 00.**

Article 2 - Le commandant de la brigade de Gendarmerie de Rettel est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché sur le panneau d'interdiction de stationnement de la place communale, sur le panneau d'affichage à la Mairie et sur le site internet mairiekerling.fr.

Article 3 - Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 09/11/2018

Le Maire

Jean-Michel HIRTZ

